

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-80-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

N° 80/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 juin 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 juin 2025

Objet de la délibération :

Nautilou – Attribution marché réaménagement jardin d'eau et nouveau plan de financement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMONIN à Fabienne ARNOUX, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Félix CHOPARD à Jean-Claude STADELMANN, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Benoit HUGON à Sandrine CLADY, Alain OUDET à Yves MOUGIN, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Danielle PITAVY à Véronique KELLER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patrick SEBILE à Bernard HUOT-MARCHAND, Sarah VIONNET à Patricia PAQUIEZ
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Laurence BREUILLOT par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU,
- Excusé(e)** Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Joelle MAURICE, Rémy PAUL, Pierre-André VOUILLOT
- Absent(e)s** Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu :

La consultation lancée en date du 28 avril 2025 portant sur le marché public de travaux de réfection de la patageoire intérieure du centre Aqualudique Nautilou selon une procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique ;

Le règlement de consultation prévoyant un allotissement en 10 lots dont 1 fait l'objet d'une tranche optionnelle (lot n°5) ;

Le rapport d'analyse des offres en date du 23/06/2025 ;

La commission d'appel d'offres réunie le 23/06/2025 ;

Considérant :

- Que les lots n°1, 2,3, 4, 7, A et B ont fait l'objet d'offres jugées recevables et économiquement avantageuses ;
- Que les lots n°6 et 8 sont restés sans offre et ont fait l'objet d'une déclaration d'infructuosité ;

- Que les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget principal 2025 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

Les lots suivants sont déclarés **infructueux** :

- Lot n°6 : Ventilation – Traitement d'air
- Lot n°8 : Electricité

Cette décision donnera lieu à la mise en œuvre d'une **procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence**, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, ou à la réalisation de travaux en régie.

Dans le cas d'un marché de gré à gré, l'attribution de ces deux lots se fera dans le cadre des délégations du Président.

Article 2 :

Le marché public de travaux susvisé est **attribué partiellement**, conformément à la procédure mise en œuvre.

Article 3 :

La tranche optionnelle constituée du lot n°5 « cylindres décoratifs » est affermie.

Article 4 :

Le marché est attribué aux opérateurs économiques suivants :

Lot – Intitulé	Titulaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
1 – Confinement – Démolition – Gros Œuvre	BORNIER SARL	26 200,00 €	31 440,00 €
2 - Etanchéité - Chapes - Carrelage - Faïence	BORNIER SARL	60 800,00 €	72 960,00 €
3 - Jeux d'eaux	EDSUN	43 602,00 €	52 322,40 €
4 - Enrochement décoratif "La Roche"	PALEO ART STUDIO	18 750,00 €	22 500,00 €
5 - Cylindres décoratifs	METAL FACTORY	17 900,00 €	21 480,00 €
7 - Plomberie - Traitement d'eau	TECH'O FLUIDES	72 400,00 €	86 880,00 €
A - Travaux prospectifs - Carrelage ligne de crête et résine	BORNIER SARL	4 800,00 €	5 760,00 €
B - Travaux prospectifs - Jonction pédiluve / pataugeoire	BORNIER SARL	21 000,00 €	25 200,00 €
	TOTAL	265 452,00 €	318 542,40 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-80-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Article 5 :

Le plan de financement de l'opération est actualisé comme suit :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
MOE	31 200,00 €	DETR (30 %)	92 525,10 €
Travaux attribués	265 452,00 €	Département P@C	60 000,00 €
Lots infructueux (montants estimatifs)	11 765,00 €	Fonds propres	155 891,90 €
TOTAL	308 417,00 €	TOTAL	308 417,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises et tous documents y afférent.

Fait et délibéré en séance, le 23.06.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-80-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025